

Pétition pour sauver l'Arménie: Ne soyons pas complice d'un génocide un siècle plus tard



Jeremy SENATORE et Richard MALLIE

JE SIGNE LA PÉTITION

Le Génocide arménien est la définition des massacres systématiques de la population arménienne, commis dans l'empire ottoman, pendant la Première guerre mondiale.

Ces massacres ont été perpétrés dans les différentes régions de l'empire ottoman par le gouvernement jeune-turc au pouvoir à l'époque. Avant l'empire ottoman, l'Arménie était beaucoup plus étendue que l'actuelle République d'Arménie.

La première réaction de la communauté internationale à ces événements fut la déclaration conjointe de la France, de la Russie et de la Grande-Bretagne le 24

mai 1915 où les atrocités commises contre le peuple arménien furent définies comme « un crime contre l'humanité et la civilisation », les parties en tenant pour responsable le gouvernement turc.

On estime à plus de 2 millions le nombre d'Arméniens vivant dans l'empire ottoman à la veille de la Première guerre mondiale. Environ 1,5 million d'entre eux périrent entre 1915 et 1923, le reste se faisant convertir à l'islam de force ou trouvant refuge à l'étranger.

Un siècle plus tard à l'aube de 2023, nous ne pouvons rester indifférent à la situation de la République d'Arménie reconnue indépendante par la communauté internationale depuis 1991. Notre inaction est comparable à une complicité de génocide entachant de sang arménien le drapeau tricolore.

On se souvient qu'il y a tout juste 2 ans, le 27 septembre 2020, les troupes azerbaïdjanaises attaquaient le Haut-Karabagh avec le soutien des forces turques et de mercenaires djihadistes syriens aux ordres d'Ankara.

Cette région, également appelée Artsakh, est un territoire historiquement arménien, qui, en 1994, avait arraché son indépendance à l'Azerbaïdjan, à l'issue d'un conflit sanglant. Bakou n'ayant jamais accepté le droit de l'Artsakh à disposer de lui-même, la guerre s'était enlisée dès le milieu des années 1990 et avait rejoint la longue liste des « conflits gelés ». Chaque année, le contentieux entre les deux protagonistes coûtait la vie à plusieurs soldats à la frontière. Le brutal réveil du conflit et l'occupation illégale d'une partie de l'Artsakh par l'Azerbaïdjan ont coûté la vie à approximativement 5000 personnes et provoqué une grave crise régionale et internationale.

Dans la nuit des 12 et 13 septembre dernier, l'Azerbaïdjan bombarde plusieurs positions dans l'est et le sud-est de l'Arménie. L'Arménie riposte tant bien que mal. L'Azerbaïdjan a encore conquis du terrain. En tout, près de 500 morts de part et d'autre

Cette occupation arbitraire, accompagnée d'exactions contre les populations civiles en raison de leur ethnie et de leur religion, met l'Europe devant ses contradictions et son impuissance diplomatique. Peut-on sans cesse prôner le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, brandir les valeurs humanistes et la lutte contre les discriminations, tout en laissant un voisin se faire étrangler devant sa porte ? Poser la question, c'est y répondre.

L'Arménie, aux yeux du monde, vaudrait-elle moins que l'Ukraine ? Alors que parmi ses amis, se comptent des pays, comme la France, qui ont fait des Droits de l'Homme et de l'égalité leur idéologie phare. Sauf pour l'Arménie, qui n'a pas les mêmes droits et qui s'enfonce dans la nuit. Deux poids, deux mesures. Deux guerres, deux engagements opposés.

En 1939, Hitler avait dit : " Qui se souvient des Arméniens ? " pour justifier la future Shoah. La question est de nouveau posée.

Richard Mallié, ancien député, membre des groupes d'amitiés France-Artsakh et France Arménie, fervent défenseur de la cause arménienne en appelle à votre soutien pour engager la France au côté de l'Arménie dans les mêmes conditions que le soutien à la république populaire ukrainienne. Il réclame une assistance militaire, financière et des sanctions économiques contre la Azerbaïdjan au même titre que la Russie.

Pour arriver à ses fins, il lance une pétition sur le site de l'Assemblée Nationale pour contraindre le gouvernement à agir en faveur de la cause arménienne. Comme le prévoit la loi, l'obtention de 100 000 signatures permettra un examen en commission et la barre des 500 000 garantira un débat public dans l'hémicycle. Il requiert votre signature afin que l'assemblée nationale prenne une résolution de soutien à l'Arménie condamnant la guerre menée par l'Azerbaïdjan à l'image de celle votée en faveur de l'Ukraine.

Mobilisez-vous et faites connaître au plus vite cette pétition.

Un clic pour éviter un génocide, ne les oublions pas !

Sources et liens connexes :

